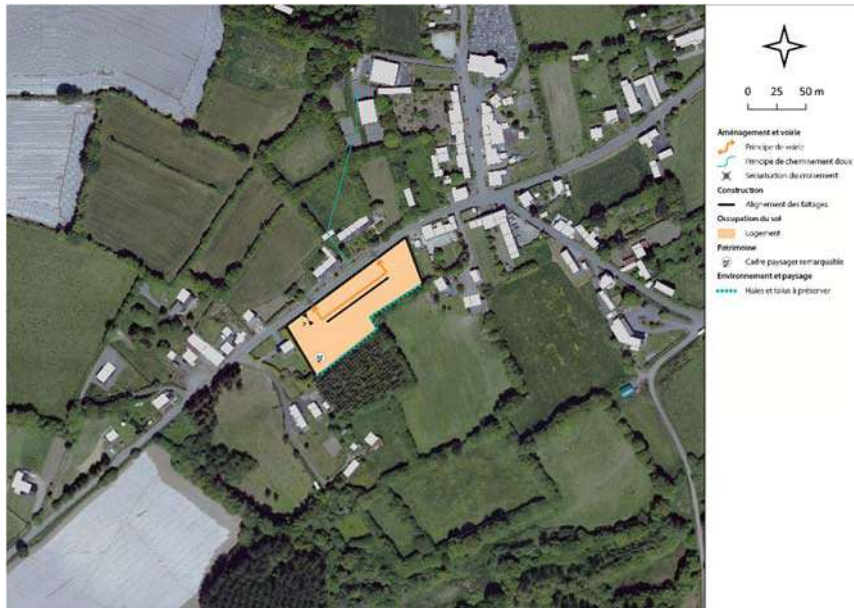


**SECTEUR 1. HENT AN 19 A VIZ MEURZH 1962**



Les futures constructions sont desservies par deux accès véhiculaire depuis la RD54. L'entrée de ville et les accès au lotissement font l'objet d'un aménagement sécurisé des intersections. Ce nouveau réseau est accompagné par la création d'un cheminement doux offrant un accès direct à la salle polyvalente au nord.

Les nouvelles constructions doivent être alignées par rapport à la rue (alignement des faitages) comme indiqué sur le plan joint. Un recul minimum de 5 mètres par rapport à la route est exigé. L'insertion architecturale des nouvelles constructions en entrée de ville est un élément vivement pris en compte lors de la délivrance d'autorisations d'urbanisme.

Les espaces naturels et les haies repérés en bordure de l'opération sont à préserver.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

<b>Superficie :</b>	0,57 hectare		
<b>Répartition :</b>			
100%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	12 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	7		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	0		
<b>Système assainissement privilégié :</b>	Collectif		
<b>Programmation estimée :</b>	2023-2027		